

18 mai 2020

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 30 septembre 2019 de MM. et M^{mes} Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti et Annick Ecuyer: «La Ville de Genève a-t-elle mis en œuvre un plan de mesures concrètes pour réduire au minimum la fragilisation des arbres due à l'augmentation des températures (moyennes annuelles) et à la diminution des précipitations pluvieuses?»

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Considérant la fragilisation des arbres consécutive aux deux phénomènes climatiques cités dans le titre, qu'a fait l'administration municipale jusqu'ici pour prévenir et empêcher cette fragilisation?

Qu'entend faire le Conseil administratif dans les mois et années à venir pour prévenir et empêcher cette fragilisation?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif est pleinement conscient des problématiques liées à l'impact du changement climatique sur la végétation, notamment en termes de températures élevées et de périodes de sécheresses successives en été. Aussi, depuis plusieurs années, le Service des espaces verts (SEVE) a mis en place progressivement des mesures palliatives pour atténuer les impacts du changement climatique.

Mesures organisationnelles:

- création d'un secteur Arbres au sein du SEVE afin de renforcer la vision globale du patrimoine arboré et de réunir les compétences;
- conversion de postes dans différentes unités du service afin de renforcer ce secteur Arbres (par exemple arboristes, responsable chantiers Arbres);
- formation des collaborateurs de terrain dans le domaine des soins des arbres, des techniques de grimpe et d'élagage;
- formation des cadres en matière de connaissance globale des arbres (par exemple besoins physiologiques, adaptation végétale, phytopathologie, dendrologie).

Mesures opérationnelles:

- utilisation d'espèces d'arbres mieux adaptées et plus résistantes, provenant souvent de contrées plus méridionales;

- optimisation des systèmes d’arrosage, notamment par l’utilisation de sondes tensiométriques, permettant l’amélioration de la qualité de l’arrosage tout en faisant des économies d’eau;
- agrandissement des fosses de plantation et végétalisation des pieds d’arbres;
- utilisation de substrat de plantation favorisant l’enracinement et l’autonomie des arbres;
- remplacement du bitume par de la matière argilo-calcaire afin de créer des revêtements perméables ou semi-perméables pour réinfiltrer l’eau de pluie dans le sol au lieu de l’envoyer dans les canalisations (par exemple allée centrale du parc des Bastions).

Par ailleurs, le Conseil a obtenu des crédits d’investissement en faveur de la végétalisation (propositions PR-707 et PR-1127) et de la gestion des forêts (proposition PR-1409).

Le Conseil administratif entend poursuivre à l’avenir la mise en place de ces mesures, destinées à renforcer notre patrimoine arboré.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone